Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 3 Aout 1904. — No. 38

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 61, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

LA GUERRE

Il est fort difficile de se faire une idée exacte de ce qui se passe en Extrême-Orient. Outre que les agences télégraphiques sont contre la Russie, les deux pays belligérants exercent un contrôle sévère sur les correspondants de journaux. D'où, les télégrammes les plus contradictoires et les plus obscurs.

Il ressort pourtant de tout l'amas des nouvelles que la Russie, prise d'abord par surprise, et vaincue dans plusieurs rencontres importantes a enfin rétabli ses affaires. Depuis plusieurs semaines les Japonais ne remportent plus de victoires. Port Arthur qui devait succomber sous l'effort enthousiasmé des soldats du Mikado résiste toujour à la flotte de l'amiral Togo et à la mitraille des forces de terres japonaises. Le général Fock, chargés de la défense de Port Arthur s'acquitte évidemment assez bien de sa tâche puisque la forteresse est toujours aux mains des Russes malgré la violence des premiers combats.

***

En Manchourie, les généraux Japonais Kuroki et Oku font des prodiges de stratégie pour envelopper dans leurs manœuvres le le commandament en chef des armées russes, le général Kuropatkin. Les deux derniers mois ont été employés par les armées japonaises en marches et en contre-marches dont le but était de faire décider le général Kuropatkin à sortir de son apparente inactivité ou au moins à lui couper la retraite sur Mukden ville fortifiée remplie de magasins et qui donne sur la route de la Russie. Mais Kuropatkin est un soldat difficile à prendre. Il a fait la guerre toute sa vie. A son arrivée sur le théâtre des opérations il y a quelque mois, le grand général moscovite a compris qu'une offensive immédiate serait fatale à ses armes Il a donc tempprisé, il s'est abstenu; il a fortifié ses soldats il les à renforcés de lourds régiments additionnels. Aujourd'hui, installé à LiaoTchang, il dispose dit-on d'une armée de 150,000 hommes de troupes aguerries. Jusqu'ici sa tactique a été irréprochable; ce qui avait semblé erreurs et bévues de sa part aux yeux des observateurs éloignés paraît maintenant être au contraire une ligne de conduite sage et habile.

Si la réputation antérieure d'un homme signifie quelque chose dans l'appréciation de ses actes futurs, tous les amis de la cause russe peuvent être assurés que rien ne manquera de ce qui est nécessaire au triomphe des armées de l'empereur Nicolas

***

Les dépêches nous disent qu'une bataille sérieuse a eu lieu dimanohe et lundi entre les armées de Kuroki et de Kuropatkin. Kuropatkin aurait repoussé Kuroki.

***

On estime les forces japonaises en Mandchourie à 372,000 hommes avec 1240 canons. Plusieurs autres brigades japonaises sont encore en marche vers le théatre des hostilités, ce qui portera l'effectif de l'ennemi à environ 432,000 hommes. Vers l'automne ce chiffre sera porté croit-on à 470,000 bien équipés et aguéris.

Ce qui veut dire que la Russie devra envoyer encore beaucoup de soldats en Mandchourie le fait est qu'elle en enverra un million si c'est nécessaire Elle a des hommes et de l'argent autant qu'elle en a besoin.

Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la quatorzième séance régulière du vingt-deuxième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 25 juillet 1904. Présents : Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les Conseillers Gauvin, Pelletier, Cusson, Pierre Couture, Metcalfe, Marcoux et Gédéon Couture.

Les procès verbaux de la dernière séance régulière et d'une séance spéciale tenue le 21 de juillet courant sont lus et confirmés.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Pierre Couture, que l'arrangement de l'ingénieur avec Mons. Prince soit ratifié. Agréé.

Les comptes suivants sont présentés :—Lignori Gagné, $63. 48 ; The Gartshore Pipe & Foundry Co., $16,335,77 ; Robert Morris, $350.00 ; Paul Gagnon $200.00; The Garth Co., $110.00; Le Manitoba, $45.00 Madame Amable Ducharme, $3.00 ; The Telegram Printing Co., $10.00 ; The Northern Iron Works, $2.55; Théo. Bertrand, $1.68 ; Cecil Goddard, $22 50 ; Rôle de paie No. 31, $68.63 ; Rôle de paie No. 32, $119.05; Rôle de Paie No. 33, $122.48 ; Despatis & Co., $42.35 ; Les mêmes 40.95 ; Louis Lafranchise, $0.95.

Proposé par le cons Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture, que les communications de Messieurs Joseph Chabot et antres, M. Lamontagne, l'Hon. T. A. Bernier ainsi que le compte de M. Lafranchise, $0.95 soient référés au Comité des Travaux Publics. Agréé.—

Proposé et secondé par les mêmes, que les comptes suivants soient acceptés et pays : Despatis & Cie, $42.35 ; Les mêmes, $40.95; Rôle de paie No. 31, $168. 63; Rôle de paie No. 32, $149.05. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Pierre Couture, que les comptes suivants soient acceptés et payés : Northern Iron Works, $2 55 Théo. Bertrand, $1.68 ; C. Goddard, $22.50; Rôle de paie No. 33, $172 48. Agréé.—

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons Metcalfe que les comptes suivants soient acceptés et payés ; Le Manitoba, $45.00 ; Madame A. Ducharme, $3.00 ; The Telegram Printing Co, $10.00. Agréé.—

Proposé par le cons. Pierre Couture, secondé par le cons. Cusson que le le compte de Liguori Gagné au montant de $63 48 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons. Pierre Couture, que le compte de The Gartshore-Thompson Pipe & Foundry Co. au montant de $16,335. 77 soit accepté et payé, et que sur le compte de R. Morris, un acompte de $280.00 soit payé. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture que la somme $200.00 soit payée à Mons. Paul Gagnon, acompte des travaux de son contrat pour ouverture de ruelle. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Pierre Couture, que les communications de O. L. Hénault et de l'ingénieur concernant l'aqueduc et les canaux d'égout, ainsi que le compte de The Garth Co. soient référés au Comité d'Eau&Eclairage. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons. Pierre Couture, qu'une liste complète de tous les travaux qui ont été passés par le conseil et qui n'ont pas encore été faits soit fournie à l'ingénieur d'ici mercredi afin qu'il voit à faire exécuter ces travaux sans délai. Agrée.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que l'ingénieur soit requis de faire une estimation du coût d'un égoût sur la rue Marion depuis la rue Des Meurons jusqu'à la rivière Rouge, et aussi une estimation du coût de l'ouverture de nouvelles rues dans le lot de paroisse No 82 Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Pierre Pierre Couture, que tous les officiers de la Ville qui ont quelque à faire avec les travaux publics soient immédiatement notifiés qu'à l'avenir ils auront à suivre les ordres de l'ingénieur de la ville pour tout ce qui concerne les travaux ainsi que prévu par nos règlements, et que s'il arrive que l'ingénieur donne des ordres que les dits officiers trouvent contraires à l'avantage de la Ville, ils devront en faire rapport au président du comité dont l'ouvrage relève. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que le règlement imposant une

A suivre sur la 4 ème page

Le Manitoba.

Mercredi, 3 Aout 1904

Notes Politiques

On s'attend à la prorogation du Parlement Fédéral cette semaine. La session a été longue. Le Grand-Tronc-Pacifique l'a à peu près accaparée. Il fallait bien faire de nouvelles concessions à cette compagnie aux dépens du public.

:o:

L'hon. M. Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, doit se rendre bientôt à la Colombie Anglaise pour affaires de son département.

:o:

Il se confirme de plus en plus que les élections générales approchent. Les indices sont nombreux.

L'EXPOSITION

Winnipeg est remplie de visiteurs. L'animatien et le mouvement sont considérables chez notre voisine.

A chaque instant les tramways transportent des centaines de personnes sur les terrains de l'exposition. Nous avons donc le nombre.

Aurons-nous aussi autre chose? Il est certain que l'Exposition est un désappointement pour plusieurs: on avait tant joué du *tam tam.*

Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que nous ne pouvons pas, au Manitoba—où tout est jeune—faire des expositions qui soient immédiatement des merveilles d'art, de science et de productions variées de l'industrie. Qu'on nous donne le temps de nous développer. L'arbuste est plein de vie et de sève, mais il n'a pas encore acquis la vigueur, la robustesse des vieilles souches dont il est sorti. Attendez quelques années, puis vous verrez ici un déploiement d'énergies à ramifications multiples, la marche en avant vers le progrès, la force qui se suffit à elle-même. Etant encore une toute jeune province, nous avons le droit de soumettre ces observations à certains visiteurs, lesquels, ravis du développement du Manitoba, le placent immédiatement en plein pied avec les vieilles provinces pour établir ensuite des comparaisons dont nous ne pouvons naturellement soutenir le poids.

***

Parmi les visites intéressantes de l'Exposition, mentionnons celle que chacun fait aux quartiers de la John Eaton Company, de Toronto. La John Eaton Company, cet immense établissement de Toronto, installera ici bientôt une maison; vous concevez de suite qu'elle cherche à se faire bienvenir de la population de Winnipeg; aussi a-t-elle tenté un coup d'éclat; son exposition est d'une beauté et d'une variété remarquables.

Nommons aussi Hammond, la Baie d'Hudson, O'gilvie, Drewry etc.

***

Les représentations de l'après-midi et du soir sont excellentes; elles sont mêmes quelquefois impressionnantes. La dompteuse de lion, par exemple, est d'une audace qui fait trembler. Les "chers petits lions" auraient bien [illegible] lui jouer un mauvais tour vendredi soir; la lumière ayant manqué tout-à-coup, l'instinct féroce des lions s'est réveillé; il a fallu beaucoup d'énergie à la domptouse pour sortir de sa cage.

Le bicycliste qui descend la côte d'une hauteur considérable est aussi très sensationnel; nous est d'avis cependant qu'il ferait mieux de laisser ce jeu-là. Il s'y tordra le cou un jour ou l'autre.

***

Les courses ont été fort intéressantes. Le *Free for all* de vendredi avait rassemblé sur l'estrade une foule de 20,000 personnes De même hier.

La course des amateurs s'est terminée tragiquement; un des cavaliers, M. A. J. Andrews, l'avocat bien connu de Winnipeg, a donné de toute la force d'une allure précipitée contre un autre cavalier dont le cheval venait de rouler sur le sol. Le choc a été si violent que M. Andrews a failli être tué sur le champ. Il en sera quitte, cependant, pour une blessure à la tête, à l'épaule et quelques autres contusions, fort souffrantes mais sans danger apparent jusqu'aujourd'hui.

***

Terminons par un mot sur le pavillon des dames patronnesses de l'Hôpital de Saint-Boniface. Ces dames font un travail très actif, dont nous les félicitons cordialement; les recettes sont excellentes jusqu'à présent, bien que la température n'ait pas toujours été bonne. Nous regrettons que l'endroit assigné aux Dames Patronesses soit un peu éloigné des passages les plus fréquentés de l'Exposition. Mesdames Cyr et Lecomte qui président aux tables à diner et aux rafraichissements sont dignement secondées dans leur travail par des dames et des demoiselles nombreuses. Tous aiment à se rendre chez les Dames Patronnesses.

A PLUS TARD

La *Croix* de Montréal, ayant changé le cours de sa publication hebdomadaire pour devenir une revue mensuelle à grand format, nous sommes forcés d'interrompre pour le moment la publication du travail de l'hon. sénateur Bernier sur la colonisation du Manitoba par les Canadiens-français; car ce travail, étude considérable, demandait plusieurs numéros de la *Croix.* Nous attendrons donc la publication entière par la *Croix* avant de publier nous-mêmes.

Convention Medicale

Les médecins canadiens-français de la province nous permettront de leur souhaiter la bienvenue dans Saint-Boniface où ils sont en convention.

Il y a eu aujourd'hui réunion du docte congrès chez M. le docteur Dubuc; ce soir, diner chez M le docteur Lambert.

LES ETATS-UNIS NE SONT PAS LA TERRE PROMISE

Nous avons eu le plaisir de la visite à nos bureaux de M. Joseph Clément, qui nous revient après plusieurs années d'absence aux Etats-Unis.

M. Clément arrive de Cohoes N. Y. Il connait très bien North Adams, Williams Town, Fall River, New Bedford dans le Massachussetts; Woonsocket et Central Falls dans le Rhodes Island; Cohoes et Waterford dans l'état de New-York. M. Clément a fait des longs stages dans chacune de ces villes.

Après un cours d'études très sérieux au collège de Saint-Boniface, M. Clément a tenté fortune aux Etats-Unis; possédant parfaitement bien la connaissance de la langue anglaise, il était un de ceux qui pouvaient le mieux juger de la Republique voisine et des avantages qu'elle offre aux nôtres.

Notre ami n'hésite pas à dire que le Canada est encore le meilleur pays. Quatre-vingt dix pour cent de nos compatriotes, hommes, femmes et enfants sont engouffrés dans les usines.

Ils y perdent leurs forces physiques; la moralité est entourés de dangers innombrables et le luxe engloutit entièrement le maigre revenu des familles.

Les Trusts vivent de l'épargne du peuple; et l'augmentation des salaires produite par les grèves n'est qu'un trompe-l'œil, car le coût des objets nécessaires à la vie augmente en proportion directe de l'augmentation des salaires.

Le nombre de nos compatriotes qui réussissent là-bas à se créer une situation indépendante est très restreint; l'immense majorité se compose de salariés, et les exigences de la vie sont telles qu'il est un impossible de faire aucune épargne.

La vie des usines est fatigante; elle rend plusieurs des nôtres apathiques et insouciants. Un grand nombre de Canadiens-français seraient heureux de revenir au pays et s'établiraient avec joie sur des terres si un travail sérieux de colonisation se faisait de ce côté.

On entend parler beaucoup du Manitoba; malheureusement aucun travail effectif ne se fait de la part du gouvernement Canadien pour attirer les nôtres dans notre pays.

Si l'on donnait aux Canadiens-français des Etats-Unis les mêmes avantages que l'on donne au Colon Européen, un grand nombre se dirigeraient de notre côté.

Il est pénible pour un patriote de voir les siens perdre leur temps et leur santé aux E-Unis quand il leur serait si facile de se créer une situation indépendante dans un pays aussi riche et aussi prospère que le Manitoba.

Que nos compatriotes de la Province de Québec y songent deux fois avant de quitter leur patrie pour se rendre aux Etats-Unis.

Le bonheur ne s'y trouve pas

LE RESULTAT DES ECOLES SANS DIEU

Chez les produits de l'éducation moderne, il n'y a plus que les instincts et les appétits déchaînés; il n'y a plus que la brute humaine, que l'homme retombé logiquement et fatalement à l'ignominie de la matière, puisque dès qu'il a eu l'âge de comprendre, on lui a dit.

—*Tu n'a pas d'âme,* tu n'es qu'un assemblage de molécules destinées à se dissondre un jour et à se corrompre. *Quand tu mourras, dans quelques années d'ici, il ne restera de toi qu'une charogne puante,* qu'on s'empressera de faire disparaître dans un trou.

Il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de ciel ni d'enfer.

L'enfant qui reçoit ces leçons regarde le monde autour de lui et qu'y voit-il?

Il voit des ministres qui se vendent, des députés qui chèquent; il voit des riches. des bourgeois, des hommes qu'on lui représente comme appartenant aux élites sociales, n'ayant d'autres but ici-bas que le plaisir, le luxe et la jouissance.

S'il n'est pas né dans une condition qui lui permette d'espérer qu'un jour il ira grossir le nombre de ces privilégiés et de ces jouisseurs, il se tient ce raisonnement:

—*Pourquoi sous prétexte que je suis né pauvre, n'aurais je pas, moi aussi ma part de cette vie si brève, qui est le commencement et le terme de tout?*

Voilà comment, pour avoir voulu tuer le grand idéal chrétien qui avait illuminé le monde depuis dix huit siècles, nous sommes en train de retomber peu à peu a l'anarchie païenne et à la sauvagerie primitive...

EDOUARD DRUMONT.

POLITIQUE AMERICAINE

LA CANDIDATURE DE M. ROOSEVELT

Nous avons annoncé l'acceptation par M. Roosevelt de la candidature à la présidence des Etats-Unis. Cette cérémonie a eu lieu à Oyster Bay, la résidence d'été du président.

Beaucoup d'hommes importants du parti républicain étaient présents, mais l'on a remarqué l'absence d'un certain nombre de têtes dirigeantes, entre autres M. Root, le sénateur Platt, etc.

Depuis la dernière campagne, deux hommes de grande valeur, M. Hanna et M. Quay sont descendus dans la tombe.

C'est le président de la chambre d'assemblée, M. Cannon, qui a été chargé d'offrir à M. Roosevelt la candidature à la présidence — ce qui n'était du reste qu'une formalité

Le Président a parlé de lois sur les "trusts". Il soutient les avoir mis en vigueur et avoir ainsi protégé le commerce libre et le travail.

"Sur la question d'argent, a-t-il dit, les principes du parti républicain sont connus et stables."

Il a défendu avec énergie le tarif de protection qui est l'œuvre du parti républicain.

"Le confort des travailleurs aux Etats-Unis, s'est écrié le président est plus considérable que dans un autre pays du monde, et il ne peut continuer à rester ce qu'il est sans un tarif de protection. L'abaissement du tarif serait le signal de la diminution des salaires, et en conséquence les ouvriers et leurs familles jouiraient de moins de confort."

M. Roosevelt a défendu son administration avec sa vigueur habituelle.

Le point qui nous intéresse davantage est sa déclaration du maintien du tarif élevé de protection, qui est la partie essentielle du programme républicain.

L'Origine des Journaux

D'après la "Revue universelle," il existait déjà en Chine, il y a plus de deux mille ans, un journal.

C'était une sorte de journal officiel appelé le "Kin-Pan," qui parait toujours d'ailleurs et qu'on peut justement tenir pour le doyen des journaux du monde entier

Jusqu'en l'année 1301 de notre ère, le "Kin Pan" ne paraissait que tous les mois et se bornait à enregistrer les événements les plus mémorables de la cour de Pékin.

Ensuite devenu hebdomadaire le "Kin-Pan" fournit une nouvelle carrière jusqu'en 1830, époque où il devint quotidien.

Ce n'est point son dernier avatar: de progrès en progrès, le "Kin-Pan" a fini par tirer trois éditions par jour, la première qui parait le matin sur papier jaune, la seconde à midi sur papier blanc, la troisième le soir sur papier gris. Le public, grâce à ce changement de couleur ne saurait être trompé par des camelots peu scrupuleux.

Nos journaux français sont loin d'avoir des origines aussi vénérables que "Kin-Pan." Leur véritable ancêtre fut le "cri." On appelait ainsi la proclamation faite en public, par un crieur patenté, des édits royaux, règlements de police, mariages de princes, naissances, guerrers, traités de paix et autres événements notables que le roi voulait porter à la connaissance de ses sujets.

Un arrêté du 13 avril 1468 établissait de cette manière la procédure à suivre pour le "cri": "C'est la forme et manière de faire les cris ès carrefours de Paris." "Le crieur dira: "Or, oyez, de par le roi, notre sire et de par M. le prévôt de Paris," et après que le peuple sera assemblé, le dit crieur dira: "On vous fait assavoir de par le roi, notre sire.....

AVIS

MUNICIPALITÉ RURALE DE RITCHOT

VENTE DE TERRES POUR ARRERAGES DE TAXES

En vertu d'un mandat émis par le préfet de la Municipalité Rurale de Ritchot dans la Province de Manitoba, sous sa signature et le sceau corporatif de la dit Municipalité et portant la date du 28 ieme jour de juillet 1904 me commandant de prélever sur les différents morceaux ou lopins de terres dans la dite Municipalité ci-après mentionnés et décrits les taxes arriérées respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi le 13 ième jour de Septembre A. D. 1904 à 1 heures de l'après midi dans la bâtisse de la Société d'Agriculture au village de Saint-Norbert dans la dite Province de Manitoba je vendrai à l'encan les dits terrains, pour les dits arrérages de taxes et frais de vente:

Description of Property Part of Section or Parish Lot	Section	Township	Range	Acres	Arrear of Taxes	Costs	TOTAL	Patented Or unpat'ted
Inner & Outer 2 Miles Lot 62 St-Norbert.				190 77	38 76	50	39 26	Patented
Outer 2 miles & Nly 4chs Inner 2 Miles. Lot 91 St-Norbert				156	49 82	50	50 32	do
Lot 114 "				8 10	19 56	50	20 06	do
East part Lot 131 & 132 St-Norb.				81 91	28 91	50	29 41	do
Lot 216 St-Norbert				152	40 55	50	41 05	do
Lot 217 "				97 50	25 90	50	26 40	do
Nly 8 chs 218 St-Norbert				79	21 18	50	21 68	do
" 221 "				92 50	34 02	50	34 52	do
Sly 5 chs 234 "				85	56 01	50	56 51	do
Nly 5 chs 235 "				82 75	40 15	50	50 65	
Sly 235 chs 235 St, Norbet except part of Sly 2 chs between Red River and Main Road, and one acre being the south West Corner of part East Main Road				76 75	64 79	50	65 29	do
Lot 532 St, Agathe				244	64 69	50	65 19	do
" 592B "				355	120 17	59	120 67	do
" 594 "				148	49 95	50	50 45	do
" 596 "				150	50 65	50	51 15	do
" 598 "				153 33	51 72	50	52 22	do
" 600 "				157	53 16	50	53 66	do
" 602 "				157	53 16	50	53 66	do
" 604 "				152 50	51 34	50	51 84	do
" 606 "				146 50	49 61	50	50 11	do
" 608 "				143	76 85	50	77 35	do
NW¼				160	53 57	50	54 07	do
Lot 145 St-Norbert	25	8	3E	10 60	36 63	50	37 13	do

Le droit de chemins du chemin de Fer du Pacifique Canadien, et le droit de chemin du chemin de Fer "Canadian Northern" sont exceptés de la vente.

Daté a St-Norbert ce 8ième jour de Juillet A. D. 1904.

G. T. LANDRY,
Sec. Trésorier.
Municipalité de Ritchot

CHEZ-NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. A. McGillis, marchand de Port Arthur, était en promenade lundi et mardi chez M. A. L. Auger, de cette ville.

—On parle d'un concert possible d'ici à quelques jours à Saint-Boniface. Ce serait de la belle et grande musique.

Pour vos cigares, allez au magasin de J. B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint Boniface.

—Madame Côté, épouse de M. J. B. Côté, est arrivée à Saint-Boniface samedi de retour d'une promenade de deux mois dans les provinces de Québec et Ontario.

—Il y a disette d'argent, dans le moment, dans le public. Les affaires vont bien, mais les marchands ne tiennent pas à étendre leurs lignes de crédit. Les banques n'aiment pas à sortir leurs fonds tant que la récolte ne sera pas complètement assurée. L'économie s'impose donc à ceux qui veulent être prudents.

—Mademoiselle U. Prieur, sœur de M. Eugène Prieur, a quitté Saint-Boniface pour Montréal, samedi dernier, après une promenade de quelques semaines ici.

Pour vos liqueurs, allez au magasin de J. B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint-Boniface

—Le moulin à cardes de Saint-Boniface, est comme d'habitude prêt à carder la laine pour le public. On trouvera aussi à cet établissement un stock de tweed pure laine, flanelle, couvertures etc, que l'on vendra pour argent ou qu'on échangera pour de la laine. Les prix sont bas et la qualité ne peut être surpassée.

Pour votre bière (Pabts,) allez au magasin de J. B. Leclerc, rue Dumoulin.

—Un grand nombre de personnes, surtout les visiteurs se plaignent de la liberté par trop grand que le bureau de l'Exposition accorde aux vendeurs de tabacs et de limonades sur les Terrains. Sur la grande estrade, ces vendeurs nous gâtent en effet passablement le plaisir; car c'est chose desagréable que de faire continuellement frotter le dos par ces jeunes gens à voix criardes et à costume bizarre qui vous cornent sans cesse aux oreilles: Cigars, the best cigars that money can buy, Marguerites! Iced lemonade, sweet drinks! Cushions, 10 cents; fresh roasted pea-nuts, only 5 cents a package! etc etc. Si encore on y mettait plus de forme et si l'on savait se borner à une réclame raisonnable. Des correspondances très vives ont paru dans les journaux à ce propos.

—La compagnie des Chars Urbains procède fort lentement à poser ses rails sur le pont Norwood. C'eût été pourtant fort commode pour nous et fort lucratif pour la compagnie pendant l'Exposition. Vendredi soir, un bon nombre de personnes qui avaient pris le char à Norwood ont fait la pénible constatation que la pluie pénétrait à l'intérieur, sur le plancher et les coussins. Il a même été question d'ouvrir les parapluies! Notre petit char marche à la manière des vaisseaux: c'est un mouvement de roulis et de tangage continuel; il n'y a rien de bon pour la digestion comme une promenade dans ce char, après dîner! Seulement on risque d'attraper la surdité attendu que la charpente craque toujours de manière épouvantable. On s'entend à peine.

Chronique de la Province

ST-PIERRE JOLYS

Le vingt-quatre juin dernier avait lieu au couvent de Saint-Pierre Jolys la distribution.

Outre les prix ordinaires donnés par Mrs. les commissaires, plusieurs personnes avaient tenu à encourager d'une manière particulière les matières les plus importantes du programme. Citons entre autres: une médaille et neuf beaux volumes donnés par M. le curé Jolys pour l'instruction religieuse. La médaille fut décernée à Melle Delphine Joubert; le deuxième prix à Melle Amanda Turenne.

1er prix à Mr Onésime Carrière; 2e prix, à Melle Antoinette Carrière.

1er prix 2me cours melle Florida Fontaine, 2me prix à M. J. Lafrance.

3me cours 1er prix Melle Alexina Maurice; 2me prix, Melle Léontine Lassalle.

4me cours 1er prix M. Armand Archambault, 2me prix Melle Irène L'Heureux.

Une médaille d'argent offerte par l'honorable M. A. A. C. LaRivière M. P., pour les progrès dans l'étude de la langue française fut décernée à melle Amanda Turenne et un beau volume donné pour la même matière, par M. l'abbé Joubert, ancien élève du couvent et décerné à Melle Evélina Desaulniers.

Trois autres médailles d'argent avaient été offertes pour l'arithmétique, l'une par M. Albert Préfontaine M.P.P., et décernée à M Noël Tétrault, 7e division et les deux autres, par par M. F. Péloquin, préfet de la Municipalité de De Salaberry et décernés l'une à Melle Anna Desjardins, 6e division et l'autre à M. Joseph Tessier 5e division.

Enfin une médaille d'argent et trois beaux volumes offerts par MM. les commissaires pour l'étude de la langue anglaise; la médaille décernée à melle Anna Desjardins et les volumes l'un à Melle Anna Gladu, le 2me à M Ovila Péloquin et le 3me à Melle Gertrude Ladouceur.

Une autre chose qui mérite d'être mentionnée, c'est que cinquante trois élèves ont mérité des prix d'assiduité.

L'entrée des élèves aura lieu le dernier lundi d'août, comme les années précédentes.

UN ABONNÉ.

STE ANNE DES CHENES

Bien que la Cie du C.N.R. ait jugé à propos de ne pas nous donner un convoi, cependant au jour de la Fête de Bonne Ste. Anne notre Sanctuaire était complètement rempli de pieux pèlerins accourus de toutes les paroisses du diocèse. Dix prêtres les accompagnaient.

C'est M. le curé de Lorette, le Révérend M. Dufresne qui a chanté la Grand'Messe avec diacre et sous diacre.

Le Rév. M. Fillion, curé de Saint Jean Baptiste, nous a entretenus de la Bonne Ste Anne avec une éloquence vraiment remarquable. Son sermon a certainement contribué à augmenter l'amour et la confiance envers la Bonne Ste Anne. Le pieux et nombreux auditoire sous le charme de la parole de l'orateur sacré, sentait que c'était un fervent et dévot serviteur de Ste Anne qui chantait la gloire et la puissance de la Patronne de notre Sanctuaire.

Les dames avaient préparé dans les vastes salles de notre couvent des tables où pouvaient s'asseoir à la fois deux cents convives.

Dans l'après-midi, il y eut bénédiction des objets, récitation du chapelet, courte allocution par M. le curé, vénération de sa Ste relique et bénédiction du T. St. Sacrement donnés par M. le Grand Vicaire.

La quête s'est élevée à soixante piastres et sera employée à faire un nouveau vestiaire pour recevoir les nombreux et riches objets qui ont été donnés à notre Sanctuaire, grâce à l'initiative et au zèle d'un bon Père Jésuite de Montréal. Aussi au jour du pèlerinage M. le curé a recommandé deux Grandes Messes et a recité avec les pèlerins des prières pour les généreux donateurs. Au jour de la fête on a remarqué le bon goût de la parure de l'église, ses nombreuses décorations, ses riches ornements, et tout particulièrement la dévotion et la grande piété des pèlerins à qui la bonne Ste Anne a obtenue des grâces privilégiées, et des guérisons vraiment remarquables et miraculeuses.

L'an prochain, il faut l'espérer notre sanctuaire sera terminé et décoré. Trois belles cloches feront entendre leur voix argentine et solennelle du haut de la tour de notre église. C'est là au moins le ferme désir du pasteur et des paroissiens de Sainte-Anne.



A L'ENCLOS

VENTE A L'ENCHERE

Une jument couleur cendré-rouge, face blanche, les quatre pieds blanc, la crinière coupée courte, marqué O sur la hanche droite.

Aussi deux veaux couleur rouge et blanc, aucune marque visible, mises à l'enclos public le 12 de juillet 1904; en vente le 11 courant à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNE
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 3 aout 1904.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIR.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

Un trottoir de cinq pi ds quatre pouces de largeur, en madrier de ..., sur le côté Sud de la rue Notre Dame depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Maisonneuve. Coût approximatif $357 00.

Terrassement et nivellement de la rue Kitson depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue du collège Coût approximatif $370.40.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, et sur les deux côtés de la rue où sera fait le dit terrassement, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire executer les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 27 juillet 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Collège de Saint-Boniface

Rentrée des pensionnaires le 31 août, 7 h. p m: rentrée des externes et des demi-pensionnaires le 1er septembre 9 h. a.m. Prix, par année, externes $40; demi-pensionnaires (dîner au collège) $100; pensionnaires $175. Blanchissage compris. Pour plus amples renseignements s'adresser au

REV. PERE RECTEUR,
Collège Saint-Boniface, Man.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère. page.

taxe foncière spéciale pour l'aqueduc, soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gédéon Couture, que les égoûts des rues Tissot, Archibald et Mission soient annoncés comme devant être faits et payés à raison de $2.00 par pied de front, la Ville devant supporter la différence du coût. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux secondé par le cons. Gauvin, qu'un canal d'égoût soit fait comme amélioration locale sur la rue Archibald, entre les rues Tissot et Plinguet, et qu'avis en soit donné sans délai. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons Gédéon Couture, que le surintendant des travaux soit requis de faire un rapport pour mercredi prochain indiquant le coût par verge du posage des tuyaux de l'aqueduc. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Pierre Couture, que le règlement pour fixer une taxe uniforme de frontage pour les égoûts fait comme améliorations locales soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe que la réquisitioon du Commissaire Municipal soit filée. Agréé.

SONNET

DU GRAND ETIENNE DE M RENE BAZIN.

Sur l'océan vainqueur, je suis seul à jamais.

Les flots bleus qui longtemps portèrent votre image.

Au seuil impatient des rires que j'aimais,

N'ont pas suivi ma barque en son lointain voyage.

De la France, j'ai vu s'effacer les sommets

Sans pouvoir rappeler mon âme du rivage

J'ai promis mon hymen à la mer, et je vais !!!

La mort seule a le droit d'arrêter mon sillage.

Elle ne vaincra pas un farouche lutteur

Avant que je descende au flot libérateur

Ma suprême pensée à la suprême aurore

Ravivent en mon cœur tout ce que j'ai souffert.

Dans mes yeux épuisés, trouvera-t-elle encore

Une dernière larme aux vagues de la mer?

HELOISE D'ALFORT

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 29

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

VII

DIEU DANS L'HOMME

Je comprends que Bosquet qui a sa fortune engagée dans les tripotages de Deventer, fasse pour lui la sale besogne de m'empêcher de voir un prêtre, mais je ne conçois pas, vous qui faites beaucoup d'argent avec vos livres, vous montiez auprès de mon lit, cette faction-là ? Qu'est-ce que cela vous fait que Deventer s'empare de mon argent ? Vous n'avez pas besoin, pour vivre de quelques milliers de francs qu'il vous paiera pour m'avoir empêché de rendre ma fortune à ceux à qui elle appartient.

—Simon veut s'emparer de votre argent! Votre fortune ne vous appartient pas, et vous voulez la rendre à son légitime propriétaire! s'écria Bonchamps. Mes soupçons se confirment. Ne croyez pas que je consente à prêter les mains à un détournement de fonds, que je m'oppose à la restitution que vous désirez. Bien loin de là, je suis prêt à vous aider à cet acte de justice. Partez sans crainte que puis-je faire pour vous ?...

Le malade fut pris d'une syncope où il faillit passer. Bonchamps réussit à grand'peine à le ranimer.

—Un prêtre ? demanda Robert en revenant à lui.

L'écrivain se trouva dans une terrible perplexité. Il était seul dans cette maison isolée avec le malade. S'il l'abandonnait pour aller chercher un confesseur, il le trouverait sans doute mort à son retour. Tout d'un coup il se sentit transformé, il se décida. Il dit :

—Je suis prêtre confessez-vous !

—Vous êtes prêtre! balbutia Robert. Vous êtes marié !

—Je suis missionnaire défroqué..

Le moribond craignit un piège.

—Jurez-moi que vous êtes prêtre.

Bonchamps se leva, et, solennel, tendant la main vers le ciel, d'une voix grave, il dit.

—Devant Dieu et devant vous, je jure que je suis prêtre, bien que j'en sois indigne.

—Ecoutez-moi dit le malade. Je vous autorise à faire de mes aveux l'usage que vous jugerez utile. Il y a vingt ans, à la Haye, j'étais clerc chez un notaire dont Deventer était le caissier. Je n'avais, pour vivre, que mes très maigres appointements, et je ne subsistais qu'à force d'économie et de privations. Simon touchait un salaire plus élevé, mais comme il avait une femme et enfants, il traînait aussi la misère et était criblé de dettes. Un jour, il vint me trouver dans le taudis que j'occupais dans un misérable hôtel, et me dit :

"Voulez-vous gagner 75,000 francs ?" Il m'affirma que rien n'était plus sérieux que sa proposition. Avant de me l'expliquer, il me fit jurer de la taire, à quelque parti que je me décidasse, soit à la refuser soit à l'accepter. Il s'agissait de s'emparer de cette somme. Rien de plus facile. Simon me prêterait la clef de la caisse dont je prendrais l'empreinte avec de la cire, et dont je ferais forger un autre exemplaire.

Le 20 du mois, il demanderait au patron de prendre du repos pendant quinze jours et s'en irait ostensiblement, avec sa femme et ses enfants dans un village distant de la Haye d'une vingtaine de lieues et privé de moyens de locomotion rapide. Il se montrerait au café chaque soir et surtout la nuit du vol de façon à bien établir son innocence.

Au jour convenu, je m'emparerais des 150,000 francs et je filerait sur la France où je changerais de nom et où il me rejoindrait au bout de quelques mois.

Ma part de bénéfice dans l'affaire serait de 75,000 francs. C'était tentant pour un pauvre diable comme moi. Je succombai, Monsieur l'abbé, —Bonchamps tressaillit à ces mots : Monsieur l'abbé — je ne dis pas cela pour diminuer ma culpabilité, mais seulement pour l'expliquer.

—Pourquoi votre complice ne s'était-il pas chargé seul du vol ? Il n'aurait pas été obligé de partager le bénéfice.

—Parce que, avec sa femme et ses enfants, il ne pouvait pas cacher sa trace comme moi garçon, je pouvais le faire.

—C'était mon premier vol, ce fut mon seul. Comme je ne m'étais pas accoutumé au mal par une suite de méfaits de plus en plus graves, je ne tardai pas à ressentir une profonde douleur de ce que j'avais fait. Je refusai de partager avec Deventer, voulant rendre l'argent volé à son propriétaire légitime. Je remis de jour en jour l'époque de cette restitution. Pendant ce temps, le notaire fut mis en faillite et tomba dans la misère. Pour moi, dans la crainte d'être pris, je n'osai changer de grandes quantités de la somme volée, qui se composait de florins et de billets hollandais, et je vivotai misérablement à côté de mon trésor, dévoré par la peur et le remords, n'ayant pourtant pas le courage de restituer par l'entremise d'un prêtre. Après avoir fui Deventer de ville en ville, je vins me réfugier ici, où mon complice finit par me retrouver. Ses fréquentes visites n'avaient pour but que de m'engager à partager avec lui les 120,000 francs qui me restaient encore. Il m'y poussa tantôt par les menaces, tantôt par l'appât d'une vie heureuse. En me voyant sur le point de mourir, il envoya ici son âme damnée, Bosquet, pour m'empêcher d'accomplir, par un prêtre, la restitution dont je l'ai souvent menacé. Comme je n'ai aucun parent, que je suis connu sous un nom pour lequel je n'ai pas de papiers, que j'ai vécu pauvre, je ne puis disposer de la fortune que je possède, il s'en serait emparé sans que personne s'en doutât, mais Dieu dans sa bonté infinie, se sert de votre position extraordinaire pour me sauver. Il fait sortir le bien du mal et m'envoie un prêtre dans la personne de celui en qui je ne voyais qu'un ennemi.

Robert s'arrêta un instant, ne pouvant plus respirer, puis rassemblant ses forces, il commanda :

—Allez à la cheminée.

Bonchamps s'y rendit.

—Enlevez les cendres du foyer.

Il les écarta.

—Tâtez avec la main, vous trouverez un anneau de fer.

Il tâta et trouva.

—Tirez-le à droite à gauche.

Il tira, une brique s'inclina dans un trou.

—Plongez votre main dans l'ouverture. Vous trouverez un petit coffret de fer. Dedans se trouve les 120,000 francs qui restent, et le nom et l'adresse du notaire auquel vous les enverrez, en le priant de pardonner au voleur, comme je supplie Dieu de me pardonner par votre ministère.

Bonchamps leva la main, et très ému, commença les paroles de l'absolution :

—Absolvo te...

La porte s'ouvrit et Deventer parut. Le prêtre l'aperçut et acheva d'un ton ferme les paroles sacramentelles :

...ab omnibus peccatis tuis, in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti.

—Je m'en doutais ! s'était écrié le banquier. Cet imbécile de Bosquet ne pouvait donc pas choisir un autre gardien que ce défroqué !

Comme Bonchamps achevait le signe de la croix, Simon s'élança vers Robert et le saisissant par les épaules.

—Où est ton argent !

—Est-ce de l'argent volé au notaire que vous parlez articula le mourant.

—Tais-toi donc ! cria Simon. Il y a un homme-là !

—C'est un prêtre. L'argent, je l'ai rendu à celui que nous avons volé ensemble.

—Misérable ! cria Simon, en lançant au malade un coup de poing en plein visage.

Le moribond tomba sur ses oreillers, mais il se redressa d'un mouvement galvanique et montrant son visage atrocement pâle, où les yeux papillotaient, ne voyant plus, où le coup de poing marbrait la joue d'une large tache violette, il étendit sa main maigre, et d'une voix qui n'était plus qu'un souffle, il balbutia :

—Je vous pardonne.

Son bras retomba raide, son corps se cassa en arrière d'une chute brusque, ses lèvres s'agitèrent machinalement. Il n'était plus là.

Deventer marcha sur Bonchamps.

—Que vous a dit cet homme ?

Gustave répondit très ferme.

—Il n'y a que Dieu qui le sache. Moi, je ne le sais pas. C'est au prêtre que le que le mourant s'est adressé. Je n'étais que l'oreille de Dieu.

—Ne cherchez à rien savoir. Ce serait inutile. Un prêtre ne doit rien dire.

Deventer aperçut la cassette sur la cheminée. Il s'élança dessus. Bonchamps le saisit et d'une poussée l'envoya rouler contre le mur.

Simon se releva et hargneux, cria :

—Il me faut cet argent... il me le faut... pour Isaac.

—Cet homme — Bonchamps indiqua le cadavre,— cet homme m'a confessé son crime et m'a permis de m'en servir, s'il en était besoin. Laissez-moi donc accomplir mon ministère et sortez !

Deventer comprit qu'il était inutile de lutter. Il gagna la porte d'un air piteux. Sur le seuil, pouvant fuir, il se retourna et lança cette flèche du Parthe :

—Ton ministère... défroqué ! Je m'en vengerai sur ta fille.

—Célestine ! cria le malheureux père.

(A Suivre)